

Séance du 07 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gonthier, Vice-Présidente,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
32	17	24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. BEHERAY Pierre, Mme BOULANGER Christine, Mme BURGHOFFER Chantal, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. GARDERA Denis, Mme GONTHIER Annie, M. JOUIN Dominique, Mme LAGRAVIÈRE Isabelle, M. LANCESTREMERÉ Armand, M. LAVENANT David, M. LE GOFF François, M. MANCEAU Claude, M. METIVIER Laurent, M. RECOUSSINES Michel, M. ROBERT Yann, M. JACQUES Bernard

**Procuration(s) :**

M. BUISSON Gérard donne pouvoir à M. JACQUES Bernard, M. COLLEU Christian donne pouvoir à M. LAVENANT David, M. JULLIEN Jean Pierre donne pouvoir à M. MANCEAU Claude, M. LEMAITRE Patrick donne pouvoir à Mme BOULANGER Christine, M. LE NAGARD Jean François donne pouvoir à Mme BURGHOFFER Chantal, M. NOEL Michel donne pouvoir à Mme GONTHIER Annie, M. MOREAU Christian donne pouvoir à M. GARDERA Denis

Date de la convocation
29 janvier 2019

Date d'affichage
15 février 2019

**Etai(en)t absent(s) :**

M. BOE Gérard, M. BOHY Gérald, Mme CHANCEL Françoise, M. DURAND Sylvain, M. LE FOLL Joseph, M. LEBAR Daniel, Mme VENANT Annick, Mme VIROT Sandrine

**Etai(en)t excusé(s) :**

M. BUISSON Gérard, M. COLLEU Christian, M. JULLIEN Jean Pierre, M. LE NAGARD Jean François, M. LEMAITRE Patrick, M. MOREAU Christian, M. NOEL Michel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 février 2019
-----------------

et publication du

15 février 2019
-----------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. BEHERAY Pierre

<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019</b>
-------------------------------------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

**Investissement**

Dépenses : 19 992,48

Recettes : 19 992,48

**Fonctionnement**

Dépenses : 20 374,16

Recettes : 20 374,16

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	19 992,48	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	19 992,48	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	20 374,16	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	20 374,16	(dont 0,00 de RAR)



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Villiers Saint Frédéric,  
le Président  
Claude MANCEAU



**Budget Primitif 2019**  
**Notice explicative de synthèse**  
**Budget Assainissement non collectif (3)**

En application de l'article 107 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite « loi NOTRe » la présente notice explicative est annexée au Budget Primitif 2019 – Budget annexe (3) assainissement non-collectif.

Le Budget Primitif est le document comptable reprenant toutes les prévisions de dépenses et de recettes du budget 2019. Le projet de budget 2019 a fait l'objet préalablement d'un débat dit « d'orientations budgétaires » le 13 décembre 2018. Il doit être voté par le Comité Syndical dans les deux mois suivant le « DOB », et avant le 31 mars 2019.

**BILAN BUDGETAIRE 2018**

**SECTION D'EXPLOITATION 2018 :**

Le total des dépenses réalisées s'élève à 4 851,69 €

- Dont réalisation de contrôles d'assainissement, formation et achat de matériel, pour 706,64€ ;
- Dont amortissement du matériel pour 1133,33 €,
- Dont honoraires versés au budget principal, pour 3011,01€.

Le total des recettes réelles réalisées s'établit à 2 608,18 € (produit de redevance de contrôles d'assainissement).

L'année 2018 proprement dite présente un solde d'exploitation déficitaire de 2 243,51 €.

Compte tenu de l'excédent antérieur (20 117,67 €), l'excédent cumulé d'exploitation au 31/12/2018 est de 17 874,16 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT 2018 :**

Il n'a pas été réalisé de dépense d'investissement, en cohérence avec la compétence du service, limitée au contrôle de conception et de réalisation (pas de compétence de réalisation travaux d'assainissement non-collectif). Le montant des recettes s'établit à 1 133,33 €, du fait de l'amortissement du véhicule acquis en 2015.

Il n'y a pas de dépenses ni de recettes de 2018 « restant à réaliser » (RAR) en 2019.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2018 :**

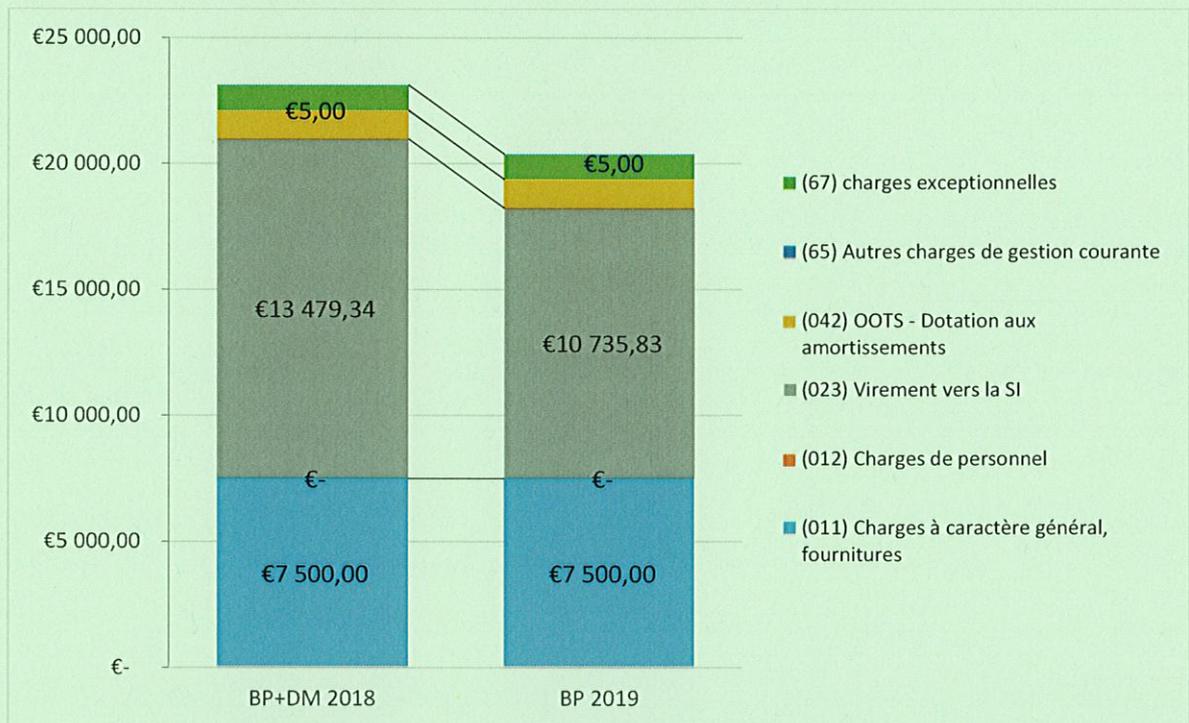
En présence d'un excédent cumulé en investissement d'un montant de 8 123,32 €, il n'existe aucun besoin de couverture du déficit par affectation du résultat de la section d'exploitation.

En conformité avec les éléments présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le Comité Syndical a examiné les propositions suivantes pour le budget primitif 2019 Assainissement Non-Collectif du SIARNC.



## SECTION D'EXPLOITATION BP 2019 budget « ANC »

Section d'exploitation dépenses BP 2019 : **20 374,87 € (-11,9%)**



**Le chapitre 11**, charges à caractère général, est stable par rapport à 2018, car la mise à disposition des agents du service assainissement collectif est désormais comptabilisée en tant que prestation.

Ce montant 2019 correspond à la phase de suivi de fonctionnement des installations et aux nouvelles installations recensées dans le service assainissement non collectif.

Les honoraires reversés au budget principal au titre de l'intervention du personnel rémunéré par celui-ci sont inscrites à hauteur de 60% des recettes de redevance de 2018 (soit 1565 €, en diminution de 48% par rapport au budget 2018), conformément à la délibération du 14 décembre 2017, relative à la participation du budget assainissement non-collectif au budget assainissement collectif.

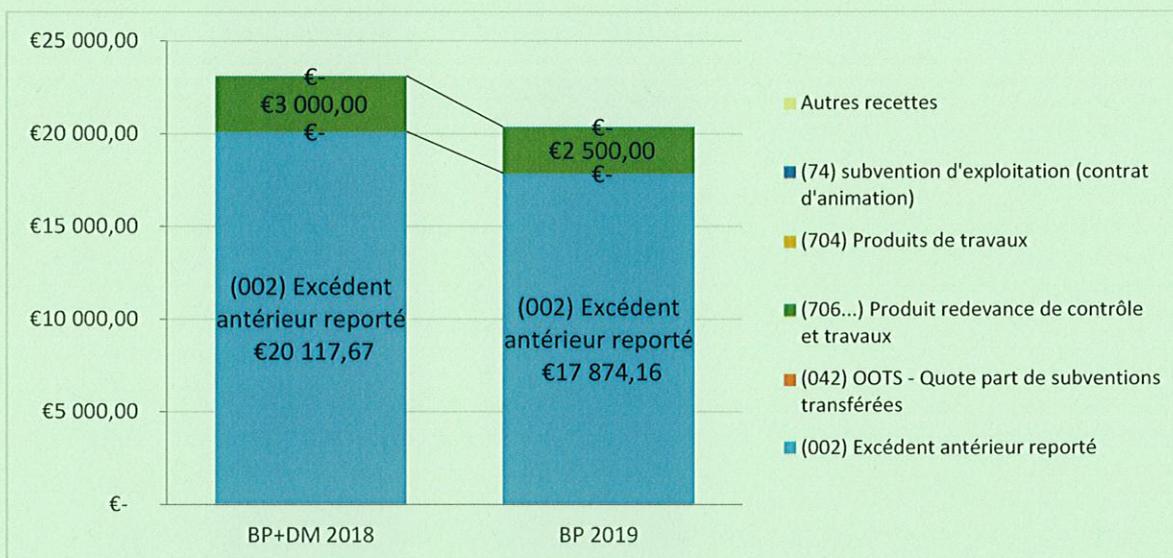
**Le chapitre 12**, charges de personnel, est de 0,00€, le personnel étant intégré via les honoraires supportés par le chapitre des charges à caractère général.

**Le chapitre 023**, virement vers la section d'investissement, est en diminution (-20,4%), conformément à l'évolution des dépenses et recettes de la section d'exploitation.

**Le chapitre 042**, dotations aux amortissements, correspond à l'amortissement du véhicule acheté en 2015. Ce montant est stable en 2019 par rapport aux exercices de 2016 à 2018.

**Le chapitre 65**, charges de gestion courantes, est stable à son niveau de 2018. Cette somme est une provision en vue de régularisations comptables.

**Section d'exploitation recettes 2019 : 20 374,96 € (-11,86%)**



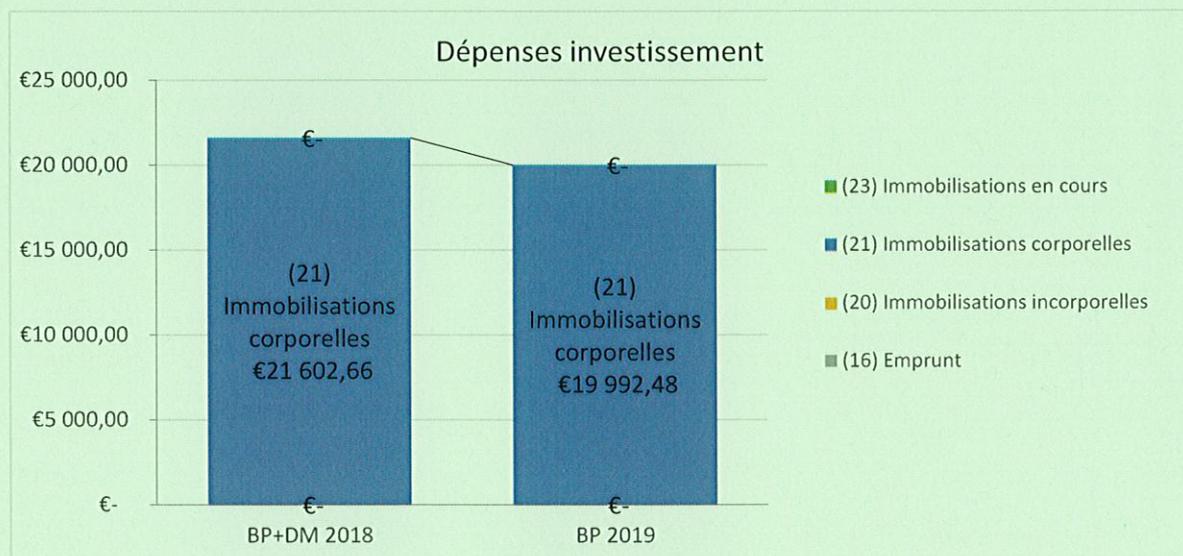
**Le chapitre 002**, excédent reporté, est proposé en diminution (-11,2%), conformément au bilan de l'année 2018.

**Le chapitre 706**, vente de produits fabriqués tient compte des versements forfaitaires pour contrôle des dispositifs perçus. La recette attendue est réduite par rapport à 2018 (2500€), en cohérence avec le nombre de dispositifs réellement contrôlés annuellement.

**SECTION D'INVESTISSEMENT 2019 budget « ANC »**

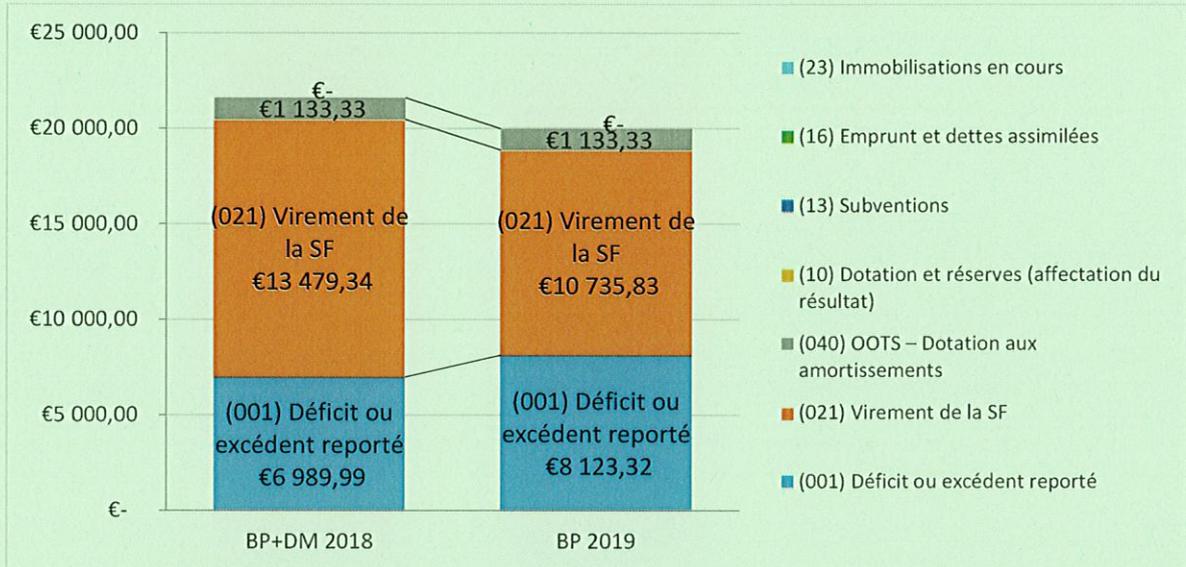
**Section d'investissement dépenses 2019 : 19 993,19 € (-7,5%)**

**Le chapitre 021**, immobilisations corporelles, est le seul poste de dépense disposant de crédits. Il est inscrit au budget à hauteur de 19 993,19€, soit une diminution de 7,5%. Cette prévision de dépense équilibre les recettes d'investissement.





**Section d'investissement recettes 2019 : 19 992,48 € (-7,5%)**



**Le chapitre 001**, excédent reporté, est en progression (+16,2%). Cette recette constitue l'unique ressource financière du budget « ANC ».

**Le chapitre 021**, virement de la section de fonctionnement, est en diminution (20,4%), conformément à l'équilibre prévisionnel de la section d'exploitation.

**Le chapitre 040**, dotation aux amortissements, est stable, conformément l'amortissement du bien considéré sur 5 ans (1<sup>ère</sup> année d'amortissement en 2016).